

L'insertion professionnelle des BPJEPS sport ou animation

11 300 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2016 et avril 2017. Ces nouveaux diplômés ont été enquêtés début 2018 afin de connaître notamment leur situation et leur insertion professionnelle. Ainsi, au moins neuf mois après leur sortie de formation, près de huit diplômés sur dix sont en emploi. Dans le domaine du sport, 13 % sont au chômage, soit un peu moins que dans celui de l'animation (17 %).

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) est un diplôme de niveau IV créé en France en 2001. Il atteste de la possession des compétences requises pour exercer le métier d'animateur, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme est accessible dès l'âge de 18 ans et requiert un niveau baccalauréat. La formation à ces diplômes dure de 1 an à 18 mois dans un organisme agréé par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). 850 organismes de formation habilités par le ministère chargé des sports ont ainsi été comptabilisés en 2017. Dans le cadre de leur mission d'observation, les DRJSCS conduisent tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS dans le champ du sport ou de l'animation. Cette enquête est coordonnée par le ministère des sports et l'INJEP, qui en assure le traitement statistique au niveau national.

LES SPÉCIALITÉS DES BPJEPS SPORT ET ANIMATION

Parmi les diplômés de 2016-2017, 8 400 relèvent du domaine du sport (74 %) et 2 900 de celui de l'animation (26 %). Dans le secteur du sport, les spécialités les plus fréquentes sont les « activités gymniques, de la forme et de la force » (28 %), les « activités physiques pour tous » (19 %), les « activités équestres » (15 %) et les « activités aquatiques et de la natation » (14 %). Dans le secteur de l'animation, la spécialité « loisirs tous publics » regroupe près de six diplômés sur dix (59 %) et celle de l'« animation sociale », trois sur dix (29 %).

DIFFÉRENTS MODES D'OBTENTION DU DIPLÔME BPJEPS SPORT OU ANIMATION

Les diplômés d'un BPJEPS sport ou animation de mai 2016 à avril 2017 ont obtenu leur diplôme par différentes voies. La plupart ont suivi une formation et obtenu une aide financière pour en bénéficier (80 % dans le secteur de l'animation et 66 % dans le secteur du sport) principalement du conseil régional, de Pôle emploi ou de leur employeur dans le cas où

ils étaient en emploi. D'autres ont obtenu leur diplôme par validation des acquis de l'expérience (VAE) (8 % pour l'animation et 6 % pour le sport) ou ont bénéficié d'équivalences (3 % pour l'animation et 8 % pour le sport).

LA PART DES FEMMES VARIE FORTEMENT D'UN BPJEPS À L'AUTRE

Plus de la moitié des diplômés BPJEPS animation sont des femmes (57 %). L'animation sociale est la spécialité la plus féminisée (64 %). En revanche, les femmes ne représentent que 28 % de l'ensemble des diplômés du secteur du sport. Ce constat varie toutefois d'une spécialité sportive à l'autre. En effet, les « activités équestres » sont très féminisées avec 68 % de femmes alors que la « plongée subaquatique » est presque exclusivement masculine (seulement 5 % de femmes).

Les moins de 25 ans représentent plus de la moitié des diplômés d'un BPJEPS du secteur du sport. Dans l'animation, les diplômés du BPJEPS sont plus âgés : moins du tiers a moins de 25 ans et un quart a entre 30 et 39 ans.

LA SITUATION AVANT LA FORMATION

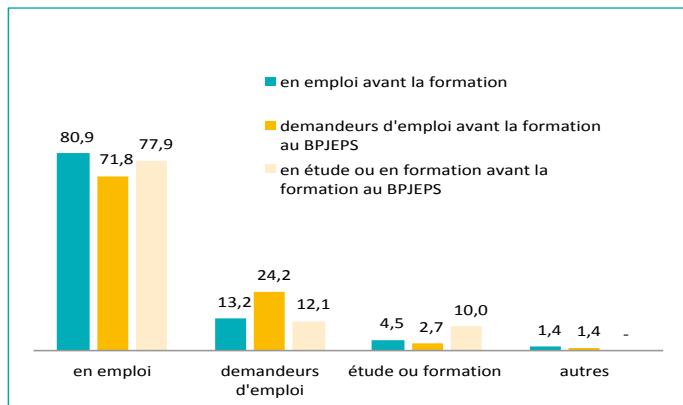
Avant leur entrée en formation BPJEPS sport ou animation, près d'un tiers des diplômés étaient demandeurs d'emploi (30 %). Dans le secteur du sport, un quart des diplômés étaient en formation et 40 % étaient déjà en emploi. Dans le secteur de l'animation, la part des diplômés qui étaient déjà en emploi est bien plus élevée (59 %) et très peu étaient en formation (5 %).

L'IMPACT DE LA FORMATION EN TERMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Près de 75 % des diplômés d'un BPJEPS qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi au moment de l'enquête (72 % dans l'animation et 75 % dans le sport). La part de ceux qui sont encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête est de

graphiques 1

Devenir des diplômés d'un BPJEPS du domaine de l'animation



Source : enquête Insertion BPJEPS 2017, collecte par les DROEF, traitements INJEP-MEOS.

Champ : ensemble des diplômés d'un BPJEPS sport ou animation entre mai 2016 et avril 2017.

Note de lecture : 71,8 % des diplômés d'un BPJEPS animation qui étaient demandeurs d'emploi avant la formation au BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

24 % dans l'animation et de 18 % dans le sport. Il est néanmoins utile de mentionner que plus de 60 % d'entre eux ont eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même si cet emploi était de courte durée.

TROIS QUARTS DES DIPLÔMÉS EN EMPLOI NEUF MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Neuf mois après l'obtention de leur diplôme, le taux d'emploi des titulaires d'un BPJEPS sport ou animation est de 77 %. Dans le secteur de l'animation, les diplômés sont plus fréquemment uniquement salariés (59 %) que dans le secteur du sport où 12 % des diplômés cumulent un emploi salarié et un emploi d'auto-entrepreneur ou d'indépendant. Le taux de chômage s'élève à 14,5 % pour le secteur du sport et à 17,7 % pour celui de l'animation.

Dans le secteur de l'animation, les diplômés BPJEPS occupent dans 42 % des cas un emploi d'animateur socioculturel dans des associations ou des collectivités territoriales et 20 % sont directeurs d'une structure d'accueil collectif de mineurs (ACM). Dans le secteur du sport, les titulaires d'un BPJEPS occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (48 %), d'animateur socioculturel (14 %) ou d'entraîneur sportif (9 %) dans le secteur privé (dont majoritairement des associations) ou dans des collectivités territoriales.

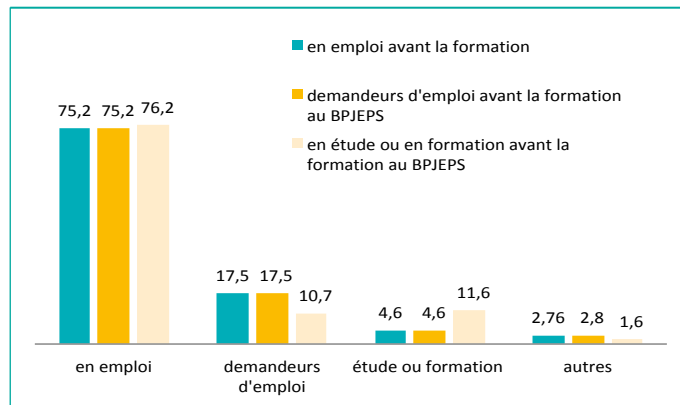
84 % des diplômés du secteur de l'animation en emploi déclarent que celui-ci est en lien direct avec le diplôme obtenu qu'il s'agisse des hommes ou des femmes. En revanche, dans le secteur du sport, ce pourcentage est un peu plus faible (75 %).

UN TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

Dans le secteur de l'animation, plus de six diplômés BPJEPS sur dix travaillent à temps plein (65 % pour les hommes et 69 % pour les femmes) et près de deux sur dix ont un emploi à temps partiel dont la durée est supérieure à un mi-temps. Le temps partiel est le plus souvent subi puisque 68 % des diplômés à temps partiel déclarent souhaiter travailler plus : 75 % pour les diplômés d'un BPJEPS animation et 66 % pour les diplômés d'un BPJEPS sport. Dans le secteur du sport, certains nouveaux diplômés font le choix de cumuler plusieurs emplois à temps partiel pour diversifier les expériences et avoir du temps pour mettre en place une activité indépendante.

graphiques 2

Devenir des diplômés d'un BPJEPS du domaine du sport



Source : enquête Insertion BPJEPS 2017, collecte par les DROEF, traitements INJEP-MEOS.

Champ : ensemble des diplômés d'un BPJEPS sport ou animation entre mai 2016 et avril 2017.

Note de lecture : 75,2 % des diplômés d'un BPJEPS sport qui étaient demandeurs d'emploi avant la formation au BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

LES ENQUÊTES GÉNÉRATIONS DU CERECQ

Les enquêtes Générations du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CERECQ) permettent elles aussi de mesurer l'insertion professionnelle, mais elles le font 3 ans après la sortie de formation et sur un échantillon de sortants. Elles donnent ainsi à voir plus en détail le parcours d'insertion des jeunes, et en particulier ceux titulaires d'un diplôme dans le champ du sport et de l'animation, depuis leur sortie de formation. Cinq générations (2001, 2004, 2007, 2010 et 2013) sont suivies par ce processus. Malgré un contexte économique peu favorable, ces enquêtes montrent qu'un diplômé dans le champ du sport et de l'animation travaille en moyenne 30 mois pendant ses trois premières années de vie active. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 85 % des sortants sont en activité et 60 % occupent un emploi à durée indéterminée (Camus, 2017). Des résultats somme toute assez proches de ceux de l'enquête pilotée par l'INJEP sur l'ensemble des diplômés BPJEPS, quelques mois après leur sortie de formation.

Chantal Brutel,
chargée d'études, INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Camus M., 2017, « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation », *INJEP Analyses et synthèses*, n°4 [\[en ligne\]](#).
- Les BPJEPS, site du ministère des sports : www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/le-bpjepps/
- L'ensemble des tableaux commentés brièvement dans cette fiche repère ainsi que d'autres données issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP [\[en ligne\]](#)
- Exemples d'études régionales
 - *L'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV des secteurs du sport ou de l'animation en Île-de-France* [\[en ligne\]](#).
 - *L'insertion professionnelle des diplômés du sport et de l'animation en Grand Est* [\[en ligne\]](#)
 - *Une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés du sport et de l'animation en Bourgogne Franche-Comté* [\[en ligne\]](#)
 - D'autres publications régionales sont en ligne sur le site des DRJSCS.